

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00629

Numéro SIREN : 491 599 056

Nom ou dénomination : 7TH MAGNITUDE

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2018 sous le numéro de dépôt 11353

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/06/2018

Numéro de dépôt : 2018/11353

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : 7TH MAGNITUDE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 491 599 056

N° gestion : 2006 B 00629



SARL 7TH MAGNITUDE

Société à Responsabilité Limitée au capital social de 7.500 €

8, place de l'Europe
Espace Jean Monnet

14200 – HEROUVILLE SAINT CLAIR

R.C.S. CAEN 491 599 056

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 7TH MAGNITUDE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CABINET KRIBS S.A.
2 rue Jane Addams
14280 – SAINT CONTEST



Aux associés,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code, par décision unanime des associés en date du 22 mai 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nous avons pris connaissance de l'activité de votre société en 2016 et 2017, ainsi que de ses comptes annuels au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017.

La synthèse de notre analyse est la suivante :

*** Sur le plan de l'activité**, le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 s'élève à 747 K€, pour 411 K€ au cours de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation d'un montant de 391 K€, permettent de dégager un résultat d'exploitation positif de + 357 K€ en 2017 ; il s'élevait à + 117 K€ en 2016.

Au 31 décembre 2017, le résultat net est bénéficiaire à + 254 K€.

*** Sur le plan financier**, au 31 décembre 2017, les capitaux propres s'élèvent à + 569 K€ pour un actif immobilisé de 48 K€, les dettes financières s'élèvent à 19 K€, constituées d'avances en comptes courants d'associés.

L'actif circulant (794 K€) est supérieur à la totalité des dettes (273 K€).

La trésorerie nette à court terme de la société, au 31 décembre 2017, est positive à + 57 K€.

L'analyse de l'activité de votre société au 31 décembre 2017, n'apparaît pas remettre en cause sa situation financière.





Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'autre observation de notre part.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Votre société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAEN, sous le numéro 491 599 056, depuis le 28 août 2006.

Le capital social s'élève à 7.500 €, divisé en 100 parts sociales de 75 €.

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la production, la réalisation, l'achat, la cession, la concession de licence, la distribution, la diffusion et plus généralement l'exploitation sous quelque forme et par tous procédés ou modes d'expression connus ou à venir que ce soit, notamment par voie de publication, d'édition, de reproduction phonographique, graphique, audiovisuelle, télévisuelle, cinématographiques, d'œuvres de l'esprit, que celles-ci soient littéraires, artistiques, musicales, théâtrales ou graphiques ;
- l'édition musicale, phonographique et graphique sous toutes ses formes ;
- le merchandising ;
- l'organisation, la production de tous spectacles vivants ;
- la découverte, le conseil et la promotion des artistes connus ou inconnus, et le secrétariat, c'est-à-dire leurs rapports avec tout imprésario, tourneur, metteur en scène, organisateur, en vue de galas, tournées, photos, films, etc... ;
- le conseil et la mise en place de sites internet et tous services relatifs aux métiers de l'image et du son,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières, ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Monsieur Matthieu LE CARPENTIER est gérant et associé de la société.





Les comptes annuels au 31 décembre 2017 font apparaître des capitaux propres positifs de + 569.059 €, pour un capital social de 7.500 €, incluant un bénéfice de 253.651 €. Ces comptes annuels doivent être soumis à l'approbation des associés avant le 30 juin 2018.

Pour mener à bien notre mission, nous avons pris connaissance des états financiers de votre société au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017, ainsi que de l'activité de l'exercice 2017. Nous avons procédé aux contrôles que nous avons estimé nécessaires, eu égard à la nature et à l'importance des actifs et passifs, des charges et des produits ainsi que de l'activité. Aucun fait majeur susceptible d'affecter les capitaux propres et intervenu depuis le 1^{er} janvier 2018, n'a été décelé ou porté à notre connaissance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint Contest, le 6 juin 2018

CABINET KRIBS S.A.

Pierre SCHMITT

Commissaire aux Comptes et à la Transformation

